

L'Anse-Saint-Jean, le 12 avril 2021.

Je, soussigné, par les présentes, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles et/ou au surplus accumulé pour lesquels les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil de cette municipalité sauf aux résolutions qui exigent certaines informations supplémentaires pour la provenance des fonds.

Jonathan Desbiens, Directeur général / Secrétaire-trésorier

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean tenue le 12 avril 2021 à 19 h 00, sous la présidence de M. Lucien Martel, maire.

Sont présents :

- Monsieur Lucien Martel
- Monsieur Anicet Gagné
- Madame Chloé Bonnette
- Monsieur Yvan Côté
- Monsieur Victor Boudreault
- Monsieur Richard Perron
- Monsieur Éric Thibeault

Est présente également madame Annick Boudreault, directrice générale adjointe / secrétaire-trésorière adjointe

087-2021

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 16 avril 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004, daté du 15 mars 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance du conseil, dont l'obligation de rendre publique toute séance, dès que possible, par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil et le résultat de leurs délibérations;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public de protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux sont autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence ZOOM;

CONSIDÉRANT QU'À la demande du conseil, cette séance sera diffusée simultanément sur la plateforme Facebook en direct et que les citoyens pourront assister à distance;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Victor Boudreault, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter que la présente séance soit tenue à huis clos, que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence et que la séance soit enregistrée pour être diffusée ultérieurement sur le site internet de la municipalité et qu'elle soit diffusée simultanément sur la plateforme Facebook en direct.

088-2021

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et que l'item *Questions diverses* demeure ouvert jusqu'à ce que celui-ci soit épuisé.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

3.1 Dispense de lecture et adoption du procès-verbal de la régulière du 1 mars 2021

**4. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS**

4.1 Acceptation des comptes et paiements directs de mars 2021

**5. RENOUVELLEMENT DES PETITES CAISSES**

**6. LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**

6.1 Demande de modification de règlement - monsieur Michel Tremblay, Interbus

**7. ADMINISTRATION**

7.1 Offre de service Mallette pour la préparation de la fin d'année 2020 de la Municipalité et des organismes contrôlés

7.2 Embauche de la secrétaire-réceptionniste temporaire pour une période d'un an

7.3 Prolongation du contrat de travail de monsieur Réjean Fortin développement durable et changements climatiques

7.4 Approbation du plan d'optimisation de Transport adapté du Fjord inc. pour l'obtention du Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes (PAUTCP)

7.5 Achat d'un véhicule électrique dans le cadre du programme d'aide financière de la M.R.C. pour soutenir le développement durable sur le territoire

7.6 Demande d'aide financière - Fondation pour le développement du Bas-Saguenay

7.7 Demande d'aide financière - Corporation Gestion Rivière Saint-Jean-Saguenay

7.8 Demande d'aide financière - Association Chasse et Pêche Anse-St-Jean inc.

**8. TRAVAUX PUBLICS**

8.1 Monsieur Stéphane Fallu - Demande de branchement au réseau d'égout municipal secteur Mont-Édouard

8.2 Madame Sylvie Patoine - demande de branchement au réseau d'égout municipal secteur Mont-Édouard

8.3 Contrat d'entretien paysager pour les années 2021 et 2022

8.4 Messieurs Patrick Boudreault, Frédéric Boudreault, David Boudreault - location du lot

8.5 Octroi d'un contrat pour la réfection du tablier et des gardes de corps de la passerelle - Piste cyclable

8.6 Projection spatio temporelle du comportement de la rivière St-Jean sur l'environnement des actifs municipaux

8.7 Adoption du règlement 21-374 attribution et affichage de numéros civiques

8.8 Subvention salariale - Service Québec (CLE La Baie)

- 8.9 Affichage de poste - Adjoint aux travaux publics
- 8.10 Affichage de poste - Journalier temporaire
- 8.11 Offre d'achat de terrain sur la rue de la Providence - Madame Guylaine Lavoie et monsieur Pierre Danis
- 8.12 Demande de CA pour la réfection de la piste cyclable - Pont couvert
- 8.13 Recommandation CCU34-2021 - Affichage Bistro la Chasse-Pinte
- 8.14 Recommandation CCU35-2021 - monsieur Robin Bergeron - 4, rue de la Canourgue (lots 6 144 608 et 6 144 609)
- 8.15 Recommandation CCU36-2021 - Bistro La Chasse-Pinte - 319, rue Saint-Jean-Baptiste
- 8.16 Recommandation CCU37-2021 - monsieur Hugo Villeneuve - 53 AB, chemin de Vébron (lot 6 288 387)
- 8.17 Recommandation CCU38-2021 - monsieur Stéphane Doyon - 130, chemin de Vébron (lot 6 144 437)
- 8.18 Recommandation CCU39-2021 - 174, rue Saint-Jean-Baptiste - Ferme d'en Haut
- 8.19 Entente de gré à gré visant l'acquisition d'une bande de terrain dans le cadre du projet d'assainissement des eaux usées de la Municipalité
- 8.20 Autorisation de réparation / pompe du dégrilleur
- 8.21 Instauration d'une prime de responsabilité journalier
- 8.22 Remplacement d'un disjoncteur - Petite École

## **9. URBANISME**

- 9.1 Offre de service de madame Julie Simard, urbanisme, pour l'analyse et l'amendement des règlements - Mont-Édouard

## **10. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 10.1 Aucun

## **11. LOISIR, CULTURE, TOURISME ET VIE COMMUNAUTAIRE**

- 11.1 Animation musicale et halte gourmande - quai municipal
- 11.2 Programme du Regroupement loisirs et sports (RLS) - Bilan de santé municipal
- 11.3 Projet d'un corridor multifonctionnel - Sentier des Murailles reliant Rivière-Éternité, L'Anse-Saint-Jean et Petit-Saguenay

## **12. VARIA**

- 12.1 Aucun

## **13. RAPPORT DES COMITÉS ET INFORMATIONS**

## **14. PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **15. FERMETURE DE LA SÉANCE**

089-2021

### DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE RÉGULIÈRE DU 1 MARS 2021

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du Conseil municipal a reçu 72 heures avant la tenue de la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance régulière du 1 mars 2021;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance dudit procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal se déclarent satisfaits du contenu du document déposé;

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné appuyé par Monsieur Richard Perron et

résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la dispense de lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 1 mars 2021.

090-2021

ACCEPTATION DES COMPTES ET DES PAIEMENTS DIRECTS DE MARS 2021

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Monsieur Victor Boudreault et résolu unanimement d'adopter la liste des comptes à payer du mois de mars 2021 au montant de 255 729.40\$ et des paiements directs au montant de 1 236.45, tels que déposés aux archives municipales sous la cote **207-120**.

091-2021

RENOUVELLEMENT DES PETITES CAISSES

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le renouvellement de la petite caisse du bureau municipal du mois de mars 2021 au montant de 161.70\$.

092-2021

DEMANDE DE MODIFICATION DE RÈGLEMENT - MONSIEUR MICHEL TREMBLAY

CONSIDÉRANT QUE monsieur Tremblay a fait l'acquisition d'Autobus Anse-St-Jean;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Tremblay désire construire un garage pour ses autobus sur le lot 6 145 189 situé dans la zone CH6;

CONSIDÉRANT QUE la zone CH6 ne permet pas les équipements d'utilité publique et de transport;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Tremblay demande à la municipalité d'ajouter cet usage dans cette zone;

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Monsieur Éric Thibeault et résolu à l'unanimité des conseillers d'ajouter l'usage d'équipement d'utilité publique et de transport dans la zone CH6 lors de la procédure d'amendements de notre règlement d'urbanisme.

093-2021

OFFRE DE SERVICE MALLETTE POUR LA PRÉPARATION DE LA FIN D'ANNÉE 2020 DE LA MUNICIPALITÉ ET DES ORGANISMES CONTRÔLÉS

CONSIDÉRANT QUE le personnel municipal a fonctionné à effectif réduit au cours des derniers mois;

CONSIDÉRANT QUE certains dossiers d'importance demandent une attention particulière ce printemps et mobiliseront nos ressources de manière conséquente;

CONSIDÉRANT QUE la direction générale s'occupait auparavant d'assurer le montage des informations financières de fin d'année, mais que suite au contexte ci-haut mentionné, une telle tâche ferait accuser un retard important dans des dossiers jugés prioritaires;

CONSIDÉRANT QUE les auditeurs ont été sollicités afin de déposer une offre de service dans laquelle ils assureraient la compilation des informations financières pour fins d'audit;

Il est proposé par Madame Chloé Bonnette, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de service de Mallette visant à compiler les informations financières de fin d'année de la Municipalité, de la Société de Développement de L'Anse-Saint-Jean, du Camping de L'Anse et du Centre Communautaire La Petite École dont le montant total se situe entre 22 500 \$ et 27 000 \$.

094-2021

EMBAUCHE DE LA SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE TEMPORAIRE POUR UNE PÉRIODE D'UN AN

CONSIDÉRANT le besoin de la municipalité au poste de secrétaire-réceptionniste en raison d'un congé de maternité pour une période d'un an;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à l'ouverture de ce poste;

CONSIDÉRANT QUE les candidats ont fait l'objet d'une entrevue et que les résultats ont été présentés au conseil municipal pour discussion;

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Madame Chloé Bonnette et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le directeur général à l'embauche de madame Charlotte Hamel au poste de secrétaire-réceptionniste conditionnellement à l'acceptation d'une lettre d'entente signée avec le SCFP pour encadrer certaines particularités du poste.

ET QUE la nature et la continuité de ce poste seront réévaluées après une période d'un an.

095-2021

PROLONGATION DU CONTRAT DE TRAVAIL DE MONSIEUR RÉJEAN FORTIN DÉVELOPPEMENT DURABLE ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES

CONSIDÉRANT l'expertise et les résultats concluants pour l'ensemble des mandats et la reddition de compte en lien avec le plan municipal d'adaptation en changement climatiques;

CONSIDÉRANT l'engagement souhaité afin de régenter et arrimer des stratégies de développements axés sur la gestion des actifs municipaux en lien avec le développement durable et les changements climatiques;

CONSIDÉRANT l'intérêt de prolonger le contrat de travail de monsieur Réjean Fortin et ajouter de nouveaux mandats dans le périmètre des travaux publics;

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la prolongation contractuelle de monsieur Réjean Fortin selon les modalités administratives relevant de la Direction générale;

Et que l'on autorise la Direction générale à ratifier une entente contractuelle en lien avec la prolongation citée en rubrique.

096-2021

APPROBATION DU PLAN D'OPTIMISATION DE TRANSPORT ADAPTÉ DU FJORD INC. POUR L'OBTENTION DU PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE AU TRANSPORT COLLECTIF DES PERSONNES (PAUTCP)

CONSIDÉRANT le nouveau Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes (PAUTCP);

CONSIDÉRANT QUE Transport Adapté du Fjord inc., désire bénéficier du nouveau Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes (PAUTCP) ;

CONSIDÉRANT QUE Transport Adapté du Fjord inc. a soumis un plan d'optimisation au ministère des Transport du Québec (MTQ) tel que demandé;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec (MTQ) a comme condition d'application au nouveau programme d'aide, l'adoption de ce plan d'optimisation par la MRC du Fjord-du-Saguenay;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Fjord-du-Saguenay appuie la demande du Transport adapté du Fjord inc. au Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes (PAUTCP);

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le plan d'optimisation de Transport adapté du Fjord inc. tel qu'il a été soumis.

097-2021

ACHAT D'UN VÉHICULE ÉLECTRIQUE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE SUR LE TERRITOIRE

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Fjord-du-Saguenay possède un programme d'aide financière pour soutenir le développement durable;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité dispose d'un montant maximal de 40 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire déposer un projet dans le cadre de ce programme;

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Madame Chloé Bonnette et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le dépôt d'une demande dans le cadre du programme d'aide financière pour soutenir le développement durable pour l'achat d'un véhicule électrique.

098-2021

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - FONDATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DU BAS-SAGUENAY

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande d'aide financière pour l'entretien de la piste cyclable en hiver pour le ski de fond;

CONSIDÉRANT QUE La Fondation pour le développement du Bas-Saguenay a pris comme responsabilité l'entretien de la piste cyclable;

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer la demande d'aide financière au montant de 2 000 \$ à la Fondation pour le développement du Bas-Saguenay pour l'entretien de la piste cyclable durant l'hiver.

099-2021

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - CORPORATION GESTION RIVIÈRE SAINT-JEAN-SAGUENAY

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande de soutien financier pour le maintien des activités de la pêche au saumon de la rivière Saint-Jean;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation Gestion Rivière Saint-Jean-Saguenay est

mandatée pour la gestion de cette activité estivale;

CONSIDÉRANT QU'UN montant avait déjà été prévu au budget 2021;

Il est proposé par Monsieur Victor Boudreault, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer un montant de 3 000.00 \$ à la Corporation Gestion Rivière Saint-Jean-Saguenay pour le maintien de leurs activités estivales.

100-2021

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE ANSE-ST-JEAN INC.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande de soutien financier pour le maintien des activités de la pêche et de chasse sportive;

CONSIDÉRANT QUE l'Association Chasse et Pêche Anse-St-Jean inc. est mandatée pour la gestion de ces activités estivales;

CONSIDÉRANT QU'UN montant avait déjà été prévu au budget 2021;

Il est proposé par Madame Chloé Bonnette, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer un montant de 3 000.00 \$ à l'Association Chasse et Pêche Anse-St-Jean inc. pour le maintien de leurs activités de pêche et de chasse.

101-2021

MONSIEUR STÉPHANE FALLU - DEMANDE DE BRANCHEMENT AU RÉSEAU D'ÉGOUT MUNICIPAL SECTEUR MONT-ÉDOUARD

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande de monsieur Stéphane Fallu et madame Julie Dumont pour brancher leur résidence située au 73, chemin de Vébron au réseau d'égout du secteur du Mont-Édouard;

CONSIDÉRANT QUE la résidence est déjà construite et possède ses propres installations septiques;

CONSIDÉRANT QUE la résidence ne fait pas partie du secteur affecté par la taxation de l'infrastructure et donc de son règlement d'emprunt;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est actuellement à analyser et préparer la mise en place d'un système d'assainissement des eaux public pour l'ensemble du secteur de la montagne dont la résidence de monsieur Fallu et madame Dumont font partie;

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers de refuser la demande de branchement de la résidence située au 73, chemin de Vébron au réseau d'égout public desservant un secteur du chemin de Vébron et de la rue de la Canourgue.

102-2021

MADAME SYLVIE PATOINE - DEMANDE DE BRANCHEMENT AU RÉSEAU D'ÉGOUT MUNICIPAL SECTEUR MONT-ÉDOUARD

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande de madame Sylvie Patoiné pour brancher sa résidence située au 75, chemin de Vébron au réseau d'égout du secteur du Mont-Édouard;

CONSIDÉRANT QUE la résidence est déjà construite et possède ses propres installations septiques;

CONSIDÉRANT QUE la résidence ne fait pas partie du secteur affecté par la taxation de l'infrastructure et donc de son règlement d'emprunt;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est actuellement à analyser et préparer la mise en place d'un système d'assainissement des eaux public pour l'ensemble du secteur de la montagne dont la résidence de madame Sylvie Patoine;

Il est proposé par Monsieur Victor Boudreault, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers de refuser la demande de branchement de la résidence située au 75, chemin de Vébron au réseau d'égout public desservant un secteur du chemin de Vébron et de la rue de la Canourgue.

103-2021

CONTRAT D'ENTRETIEN PAYSAGER POUR LES ANNÉES 2021 ET 2022

CONSIDÉRANT la satisfaction et l'avis de motion en 2020 des entretiens, des aménagements, des médianes et des îlots horticoles sur le périmètre municipal de L'Anse-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT la confirmation et l'engagement de madame Delphine Dionne pour mettre en place une entente contractuelle sur une période de 2ans – saison 2021 et 2022;

CONSIDÉRANT QUE les parties prenantes ont convenu des mandats d'exécution selon les secteurs et les percées visuelles des espaces publics municipaux;

CONSIDÉRANT l'expertise et la compétence démontrées de madame Delphine Dionne au terme de la saison de 2020;

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Monsieur Éric Thibeault et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la reconduction contractuelle de madame Delphine Dionne et ratifier un contrat d'entretien paysager de l'ordre de 16 000 \$ pour les travaux d'aménagement et d'entretien paysager au sein du périmètre municipal de L'Anse-Saint-Jean;

ET QUE l'on autorise une entente contractuelle sur une période de deux années consécutives avec une indexation de 4 % pour la deuxième année.

104-2021

MESSIEURS PATRICK BOUDREAU, FRÉDÉRIC BOUDREAU, DAVID BOUDREAU - LOCATION DU LOT 6 145 078

CONSIDÉRANT QUE le chemin Saint-Thomas présente peu d'endroits permettant aux camions lourds d'effectuer un virage à 180 degrés;

CONSIDÉRANT qu'historiquement ces véhicules effectuaient ce virage à la hauteur du garage municipal;

CONSIDÉRANT QUE la section permettant ce virage empiétait sur un terrain privé;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires ont mentionné leur désir de s'entendre avec la Municipalité afin de louer une partie de leur terrain et ainsi régulariser la situation;

CONSIDÉRANT QUE ce terrain est zoné terre agricole et qu'un achat ne permettrait pas à la Municipalité d'en changer l'usage sans l'accord de la CPTAQ, ce qui demande plusieurs procédures administratives;

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Madame Chloé Bonnette et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal accepte l'offre des propriétaires du terrain pour une location annuelle de 500 \$ par année pour une durée initiale de 5 ans.



105-2021

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA RÉFECTION DU TABLIER ET DES GARDES DE CORPS DE LA PASSERELLE - PISTE CYCLABLE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de L'Anse-Saint-Jean a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la réfection du tablier et des gardes de corps de la passerelle – piste cyclable de la rivière Saint-Jean et que les résultats se détaillent comme suit;

|                                  |                         |
|----------------------------------|-------------------------|
| Éric Côté, Sable et Gravier inc. | 98 150,00 \$ plus taxes |
| Excavation Gagné                 | 63 200,52 \$ plus taxes |

CONSIDÉRANT QUE les deux soumissions reçues ont été jugées conformes;

Il est proposé par Monsieur Victor Boudreault, appuyé par Madame Chloé Bonnette et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le contrat à la compagnie Excavation Gagné pour la réfection du tablier et des gardes de corps de la passerelle – piste cyclable de la rivière Saint-Jean pour la somme de 63 200,52 \$ plus taxes.

106-2021

PROJECTION SPATIO-TEMPORELLE DU COMPORTEMENT DE LA RIVIÈRE ST-JEAN SUR L'ENVIRONNEMENT DES ACTIFS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipale et de l'Habitation (MAMH) a autorisé une contribution financière de 38 282 \$ à la municipalité de L'Anse-Saint-Jean pour un projet d'étude cité en rubrique dans le cadre du Programme de soutien à l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques (PIACC) ainsi que l'acquisition de logiciels de gestion des actifs municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le financement de ce projet regroupe plusieurs partenaires et qu'une part des dépenses non admissibles a été déposée dans le Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités – volet Programme de gestion des actifs municipaux (PGAM);

CONSIDÉRANT QUE le volet PGAM ne pourra pas synchroniser le calendrier des réalisations en lien avec l'exécution du projet compte-tenu du délai d'analyse et de réception d'une réponse définitive (date de dépôt septembre 2020) et conséquemment les balises de financement ne concordent pas avec l'acceptation financière du PIACC;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de L'Anse-Saint-Jean accuse l'acte de dépôt du budget global et du plan de financement;

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Madame Chloé Bonnette et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer le dépôt d'une demande d'aide financière auprès du Fonds de développement des territoires (FDT PSPS Local) afin de réaliser et exécuter le projet «Projection spatio-temporelle du comportement de la rivière St-Jean sur l'environnement des actifs municipaux» et l'acquisition des outils de gestion des actifs municipaux pour un montant de 71 424,25 \$ répartie sur deux années financières – soit 35 712,13 \$ - 2021 et 38,712 \$ - 2022.

ET QUE M. Réjean Fortin, coordonnateur en changements climatiques, soit autorisé à régir la démarche et agir comme signataire du protocole d'entente dans le cadre de la démarche de financement auprès de la MRC du Fjord.

107-2021

ADOPTION DU RÈGLEMENT 21-374 ATTRIBUTION ET AFFICHAGE DE NUMÉROS CIVIQUES

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné à la séance du 1er mars 2021;

CONSIDÉRANT QUE le dépôt et la présentation du projet de règlement # 21-374 sur l'attribution et l'affichage des numéros civiques ont été faits à la séance du 1er mars 2021;

Il est proposé par Monsieur Victor Boudreault, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement # 21-374 sur l'attribution et l'affichage des numéros civiques.

108-2021

SUBVENTION SALARIALE - SERVICE QUÉBEC (CLE LA BAIE)

ATTENDU le contexte de mouvement de personnel au sein de l'administration municipale;

ATTENDU la nécessité de recruter des ressources humaines dans le cadre des projets d'infrastructures, de développement et de service aux citoyens;

ATTENDU QUE le Centre Local d'Emploi (CLE) de La Baie offre un programme de création d'emploi dans le cadre de subvention salariale par l'entremise d'une aide financière pour les municipalités;

ATTENDU QUE le conseil municipal a dûment été saisi de tous les éléments administratifs et recommande par voie de résolution la proposition suivante;

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Monsieur Victor Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le Directeur au développement, monsieur Bernard Larouche à préparer, négocier et ratifier une demande d'aide financière ainsi que tous les documents afférents avec Service Québec dans le cadre de deux subventions salariales pour deux personnes pendant au moins 26 semaines auprès du Centre Local d'Emploi (CLE) de La Baie au bénéfice de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean.

109-2021

AFFICHAGE DE POSTE - ADJOINT AUX TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT le mouvement de personne au sein de la municipalité;

CONSIDÉRANT la nécessité de recruter une ressource dans le cadre des projets d'infrastructures et de développement;

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Madame Chloé Bonnette et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le directeur général à faire l'ouverture du poste d'adjoint aux travaux publics pour une période d'un an.

110-2021

AFFICHAGE DE POSTE - JOURNALIER TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'engager un employé temporaire aux travaux publics pour la saison estivale afin de remplacer un départ;

Il est proposé par Monsieur Victor Boudreault, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le directeur général à procéder à l'affichage d'un poste de journalier temporaire.

111-2021

OFFRE D'ACHAT DE TERRAIN (LOT 6 145 683) SUR LA RUE DE LA PROVIDENCE - MADAME GUYLAINE LAVOIE ET MONSIEUR PIERRE DANIS.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède un terrain (lot 6 145 683) sur la rue de la Providence;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une offre d'achat pour ce terrain;

CONSIDÉRANT QUE l'acheteur demande à la municipalité d'effectuer une étude de sol comme condition d'achat;

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Monsieur Éric Thibeault et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre d'achat présentée par madame Guylaine Lavoie et monsieur Pierre Danis au montant de 30 000 \$ pour l'achat du terrain (lot 6 145 683) sur la rue de la Providence.

ET QUE la municipalité effectue à ses frais, une étude de sol sur ce terrain avant la vente et que ces frais soient les seuls qui seront défrayés par la Municipalité en regard de la nature et des conditions du sol ainsi que leurs impacts.

112-2021

DEMANDE DE CA POUR LA RÉFECTION DE LA PISTE CYCLABLE - PONT COUVERT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder à des travaux d'encrochement aux abords de la rivière Saint-Jean près du pont couvert;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit demander une autorisation au Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) concernant ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE le MFFP doit analyser la demande et que cela occasionnera des frais d'analyse;

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater monsieur Bernard Larouche, directeur du développement, à faire une demande d'autorisation auprès du MFFP et de défrayer les coûts au montant de 2 020.36 \$ pour l'analyse du dossier.

113-2021

RECOMMANDATION CCU34-2021 - AFFICHAGE BISTRO LA CHASSE-PINTE

CONSIDÉRANT QUE le Bistro La Chasse-Pinte a déposé une demande pour la modification et le déplacement de leur affiche au service d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme au P.I.I.A. du secteur patrimonial;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été transmise et analysée par le Comité consultatif d'urbanisme et qu'une recommandation positive a été donnée;

Il est proposé par Madame Chloé Bonnette, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande du Bistro la Chasse-Pinte pour la modification et le déplacement de leur affiche.

Monsieur Éric Thibeault déclare ses intérêts dans ce dossier.

114-2021

RECOMMANDATION CCU35-2021 - MONSIEUR ROBIN BERGERON - 4, RUE DE LA CANOURGUE (LOTS 6 144 608 ET 6 144 609)

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de permis pour la construction d'une résidence qui sera située sur les lots 6 144 608 et 6 144 609 dans le développement du Mont-Édouard a été déposée par monsieur Robin Bergeron;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte le P.I.I.A. du secteur du Mont-Édouard;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été transmise et analysée par le Comité consultatif d'urbanisme et qu'une recommandation positive a été donnée;

Il est proposé par Monsieur Victor Boudreault, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de permis de construction de monsieur Robin Bergeron située dans le développement du Mont-Édouard sur les lots 6 144 608 et 6 144 609.

115-2021

RECOMMANDATION CCU36-2021 - BISTRO LA CHASSE-PINTE - 319, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de permis de construction et de rénovation a été déposée par le Bistro la Chasse-Pinte;

CONSIDÉRANT QUE cette propriété est située dans le secteur Patrimonial;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte le P.I.I.A. du secteur;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été transmise et analysée par le Comité consultatif d'urbanisme et qu'une recommandation positive a été donnée;

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de permis de construction d'une terrasse couverte, l'ajout d'une boutique pour la vente de leurs produits ainsi qu'une demande de permis de rénovation du bar pour l'installation d'une nouvelle chambre froide.

Monsieur Éric Thibeault déclare ses intérêts dans ce dossier.

116-2021

RECOMMANDATION CCU37-2021 - MONSIEUR HUGO VILLENEUVE - 53 AB, CHEMIN DE VÉBRON (LOT 6 288 387)

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de permis pour la construction d'une résidence qui sera située sur le lot 6 288 387 dans le développement du Mont-Édouard par monsieur Hugo Villeneuve;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte le P.I.I.A. du secteur du Mont-Édouard;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été transmise et analysée par le Comité consultatif d'urbanisme et qu'une recommandation positive a été donnée;

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Monsieur Éric Thibeault et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de permis de construction de monsieur Hugo Villeneuve située dans le développement du Mont-Édouard sur le lot 6 288 387.

117-2021

RECOMMANDATION CCU38-2021 - MONSIEUR STÉPHANE DOYON - 130, CHEMIN DE VÉBRON (LOT 6 144 437)

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de permis pour la construction d'un garage qui sera situé sur le lot 6 144 437 dans le développement du Mont-Édouard a été déposée par monsieur Stéphane Doyon;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte le P.I.I.A. du secteur du Mont-Édouard;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été transmise et analysée par le Comité consultatif d'urbanisme et qu'une recommandation positive a été donnée;

Il est proposé par Monsieur Victor Boudreault, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de permis de construction de monsieur Stéphane Doyon pour un garage situé dans le développement du Mont-Édouard sur le lot 6 144 437.

118-2021

RECOMMANDATION CCU39-2021 - 174, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE - FERME D'EN HAUT

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de permis pour la modification de leur kiosque à légumes a été déposée par la Ferme d'en haut;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été transmise et analysée par le Comité consultatif d'urbanisme et qu'une recommandation positive a été donnée;

Il est proposé par Madame Chloé Bonnette, appuyé par Monsieur Anicet Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de permis de construction pour la modification du kiosque à légumes.

119-2021

ENTENTE DE GRÉ À GRÉ VISANT L'ACQUISITION D'UNE BANDE DE TERRAIN DANS LE CADRE DU PROJET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean a entamé des procédures en expropriation sur le lot 6 145 673 afin d'y aménager un chemin d'accès pour son système d'assainissement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'avocats Gaudreault, Saucier, Simard S.E.N.C.R.L a été mandatée afin de représenter la Municipalité dans des négociations avec objectif d'en venir à une entente de gré à gré;

CONSIDÉRANT QUE les discussions ont permis aux parties d'en venir à une entente jugée raisonnable;

CONSIDÉRANT QUE cette entente a été présentée et discutée au conseil municipal qui fut mis au fait de tous ses tenants et aboutissants;

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'entente de gré à gré visant à acquérir une partie du lot 6 145 673, conformément aux plans préparés par la firme d'arpentage Chiasson Thomas Tremblay S.E.N.C.R.L.

120-2021

AUTORISATION DE RÉPARATION / POMPE DU DÉGRILLEUR

CONSIDÉRANT QUE l'une des pompes du dégrilleur est endommagée;

CONSIDÉRANT QU'IL est primordial d'avoir deux pompes en bon état et fonctionnelles;

CONSIDÉRANT la demande de soumission à l'entreprise Pompe Saguenay pour la réparation;

Il est proposé par Monsieur Victor Boudreault, appuyé par Monsieur Éric Thibeault et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la réparation de la pompe du dégrilleur par l'entreprise de Pompe Saguenay au montant de 4 825.43 \$ plus taxes.

121-2021

INSTAURATION D'UNE PRIME DE RESPONSABILITÉ JOURNALIER

CONSIDÉRANT QUE les besoins touchant les travaux publics sont en augmentation depuis plusieurs années et que la charge de travail et les besoins de coordination augmentent en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble de la coordination et des priorités pour les travaux extérieurs incombent actuellement au directeur des travaux publics;

CONSIDÉRANT QU'alléger une partie de ces responsabilités permettrait une meilleure efficience au niveau de l'appareil administratif;

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Madame Chloé Bonnette et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'instauration d'une prime de responsabilité fixe de 1.50 \$ / heure permettant à un journalier afin d'accroître ses responsabilités et lui permettre de participer à la planification et à la coordination des travaux terrains avec les autres cols bleus.

122-2021

REPLACEMENT D'UN DISJONCTEUR - PETITE ÉCOLE

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu un avis de non-conformité d'Hydro-Québec pour l'interrupteur principal de la Petite École;

CONSIDÉRANT QUE nous devons déplacer l'interrupteur ou le remplacer par un disjoncteur afin de recevoir la conformité des travaux de la Petite École;

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le remplacement de l'interrupteur principal par un disjoncteur pour un coût maximal de 5 500 \$.

123-2021

OFFRE DE SERVICE DE MADAME JULIE SIMARD, URBANISME, POUR L'ANALYSE ET L'AMENDEMENT DES RÉGLEMENTS - MONT-ÉDOUARD

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit apporter des modifications à sa réglementation d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE madame Julie Simard, Urbanisme, offre ses services et ses conseils pour les modifications;

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Madame Chloé Bonnette et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de service de madame Julie Simard, Urbanisme au montant de 6 900 \$ plus taxes afin d'apporter les modifications à la réglementation d'urbanisme de la municipalité.

124-2021

ANIMATION MUSICALE ET HALTE GOURMANDE - QUAI MUNICIPAL

CONSIDÉRANT la saison estivale 2020 dans le cadre de l'animation musicale et l'exécution de la 2<sup>ième</sup> Édition d'une halte gourmande au quai municipal de L'Anse-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT les résultats probants et les retombées économiques en termes de rayonnement et de mise en marché de proximité de produits de spécialités, de terroirs ou de saveurs boréales;

CONSIDÉRANT l'acceptabilité du Comité touristique et son renforcement dans le cadre des cibles d'interventions concertées lors du colloque touristique de L'Anse-Saint-Jean tenu en octobre 2019;

CONSIDÉRANT la pérennité de mise en marché de produits agroalimentaires de spécialités sous l'image de marque de la zone boréale, la fidélisation de la clientèle ainsi que la consolidation et la création de trois emplois à L'Anse-Saint-Jean;

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Madame Chloé Bonnette et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser une démarche de financement par le Directeur au développement de l'ordre de 9 899 \$ dans le cadre du Fonds de développement des territoires auprès de la municipalité régionale de comté (MRC) du Fjord-du-Saguenay.

Et que l'on accepte une contribution financière de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean jusqu'à concurrence de 2 500 \$ affectée à la bonne conduite de la 3<sup>ième</sup> Édition de l'Animation musicale et Halte gourmande au quai municipal.

#### PROGRAMME DU REGROUPEMENT LOISIRS ET SPORTS (RLS) - BILAN DE SANTÉ MUNICIPAL

Le conseil municipal a décidé de ne pas déposer une demande d'aide financière dans ce programme.

125-2021

#### PROJET D'UN CORRIDOR MULTIFONCTIONNEL - SENTIER DES MURAILLES RELIANT RIVIÈRE-ÉTERNITÉ, L'ANSE-SAINT-JEAN ET PETIT-SAGUENAY

CONSIDÉRANT l'historique des efforts de la Coop Quatre Temps pour mettre en valeur un territoire public forestier entre 2001 et 2014 et particulièrement via le Sentier des Murailles;

CONSIDÉRANT la volonté concertée de positionner la région du Bas-Saguenay de concert avec les trois municipalités comme destination éco-touristique et de tourisme d'aventure;

CONSIDÉRANT l'assiette existante de 90 kilomètres du corridor du Sentier des Murailles permettant de relier les municipalités de Rivière-Éternité, de L'Anse-Saint-Jean et de Petit-Saguenay;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités souhaitent estimer les coûts des travaux requis afin de faire la remise en état du Sentier des Murailles et de le raccorder aux cœurs du village des trois municipalités;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Fonds de mise en valeur des terres publiques intramunicipales de la Municipalité régionale de comté (MRC) du Fjord-du-Saguenay, les municipalités peuvent se concerter et obtenir un soutien financier pour la réalisation de projets à des fins récréatives;

CONSIDÉRANT l'appel de projet en vigueur et la date butoir du 09 avril 2021 comme échéance prévue;

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de L'Anse-Saint-Jean, de concert avec les municipalités de Rivière-Éternité et Petit-Saguenay, appuie la demande d'aide financière de 20 000 \$ du Regroupement régional des gestionnaires de ZEC du Saguenay – Lac-Saint-Jean auprès de la MRC du Fjord dans le cadre du Fonds de mise en valeur des terres publiques intra-municipales de concert avec les municipalités de proximité afin d'évaluer les travaux requis pour la remise en état du Sentier des murailles;

ET QUE la municipalité de L'Anse-Saint-Jean s'engage à appuyer financièrement le projet à hauteur de 1 170 \$, à la condition que les municipalités de Rivière-Éternité et Petit-Saguenay contribuent également à la hauteur de 495 \$ et 585 \$ respectivement.

### RAPPORT DES COMITÉS

Le(s) conseiller(ères) fait un rapport concernant l'avancement des dossiers suivants :

#### **Monsieur Anicet Gagné**

Monsieur Gagné nous mentionne que les Fleurons du Québec procéderont à l'évaluation des fleurons cette année de notre municipalité. Il invite la population à embellir leur environnement afin de pouvoir conserver nos 4 fleurons obtenus en 2018.

#### **Madame Chloé Bonnette**

Madame Bonnette nous rappelle que le comité famille est à la recherche de bénévoles pour le ménage et l'aménagement du futur local du comité des familles. Elle nous mentionne également que la Politique Municipalité Amie des Aînés (MADA) est sur le site internet de la municipalité. Elle mentionne finalement que le comité du Presbytère travaille sur l'exposition de la pêche blanche qui aura lieu pendant l'été 2021.

#### **Monsieur Victor Boudreault**

Monsieur nous parle de l'embâcle sur la rivière Saint-Jean à la hauteur du pont couvert survenu le 27 mars dernier. Il félicite les employés municipaux pour le travail accompli lors de cet événement.

#### **Monsieur Richard Perron**

Monsieur Perron invite les intervenants touristiques à faire parvenir leurs informations d'ici le 25 avril afin de mettre à jour le site internet de la municipalité volet tourisme.

#### **Monsieur Yvan Côté**

Monsieur Côté demande aux membres de l'Association Chasse et Pêche Anse-St-Jean inc. de ne pas circuler dans les chemins de la zec lors de la période de dégel. Il nous informe également que leur assemblée générale annuelle aura lieu le 25 avril prochain. Elle sera diffusée sur les médias sociaux.

#### **Monsieur Éric Thibeault**

Monsieur Thibeault nous informe que l'assemblée générale annuelle de la Corporation Gestion Rivière Saint-Jean-Saguenay se tiendra le 30 avril prochain et sera diffusée sur les médias sociaux.

#### **Monsieur Lucien Martel**

Monsieur Martel nous informe du retour de l'infirmière au CLSC 5 jours semaine. Il remercie madame Noëllie Desbiens qui a assuré le service pendant l'absence de madame Pascale Gagné. Il nous parle des travaux qui seront effectués par le ministère des Transports du Québec entre L'Anse-Saint-Jean et Rivière-Éternité. Il invite la population à être prudent et à respecter les mesures sanitaires sérieusement.

#### **Monsieur Jonathan Desbiens**

Monsieur Desbiens revient sur l'embâcle. Il fait également un résumé de



l'avancement du projet d'assainissement des eaux usées de la municipalité.

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

Une question nous est parvenue au courant dans la journée de madame Marianne Bergevin concernant la pénurie de logement à L'Anse-Saint-Jean. Le conseil municipal se penchera sur la question lors d'un lac-à-l'épaule qui se tiendra bientôt.

126-2021

#### FERMETURE DE LA SÉANCE

Monsieur Éric Thibeault propose la fermeture de la séance à 20 h 32.

---

Monsieur Jonathan Desbiens,  
Directeur général / secrétaire-trésorier

---

Monsieur Lucien Martel, maire

*« Je, [maire], atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*